

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Budget communal

SOMMAIRE

1. LES PRIORITÉS POLITIQUES 2021 - 2026.....	4
2. LE CONTEXTE GENERAL.....	5
• Contexte macro-économique	5
• La loi de finances pour 2021	7
• Le contexte politique	8
3. LE CONTEXTE COMMUNAL	9
• L'état civil	9
• L'urbanisme	10
• Analyse rétrospective sur 10 ans.....	11
4. RECETTES ET DÉPENSES : LES ÉVOLUTIONS ATTENDUES	12
• Recettes de fonctionnement : principales évolutions attendues	12
• Dépenses de fonctionnement : principales évolutions attendues	16
• Recettes d'investissement : principales évolutions attendues.....	17
• Subventions de fonctionnement et subventions d'investissement.....	19
• Dépenses d'investissement.....	19
• Relations financières entre commune et EPCI	20
5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES.....	23
• Les orientations de programmation et de cadrage budgétaire et financier	23
• La politique enfance jeunesse	25
• La politique de prévention et de sécurité	26
• La politique patrimoniale	27
• La politique cadre de vie, environnement, urbanisme et travaux.....	28
• La politique de dynamisation de l'économie locale	30
• La politique de soutien aux associations	31
• La politique culturelle	33
• La politique sport-santé bien-être	34
• la politique sociale et solidaire	34
• La politique communication	36
• La politique citoyenneté	36
• La politique mobilité	37

6. LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS	38
• Les investissements en fin d'opération.....	38
• Les investissements en cours	39
• Les opérations à venir	39
7. LE FINANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS	43
• Dépenses et ressources d'investissement.....	43
• Le besoin de financement.....	43
• L'autofinancement	44
• La situation de l'endettement	44
CONCLUSION	49

1. LES PRIORITÉS POLITIQUES 2021 - 2026

L'équipe municipale s'est donné pour objectif, pour le mandat 2020 – 2026, de poursuivre son action pour un développement durable et solidaire de la commune :

- En s'attachant à la préservation de notre cadre de vie, de notre patrimoine environnemental et en intégrant les préoccupations de développement durable dans les politiques menées ;
- En facilitant le maintien et le développement des activités créatrices d'emplois, des commerces et de l'artisanat de proximité, vecteurs de lien social et du « bien vivre ensemble » ;
- En permettant aux jeunes ménages, aux familles et aux plus âgés de trouver sur la commune logement et services appropriés, en soutenant l'action du CCAS et les animations intergénérationnelles, en menant des actions pour favoriser la santé et le bien-être de chacun et veillant à la sécurité de tous ;
- En associant citoyens et associations dans les orientations et les actions de politique publique à travers des groupes de travail ;
- En conservant une proximité des services à la population malgré l'éloignement des services publics, fonction publique d'état ou entreprises assurant une mission de service public.

Sont ainsi déployées avec les commissions communales et les groupes de travail et sous l'égide du maire, Christine CHEVALIER :

- Une politique enfance jeunesse conduite par David KERLAN
- Une politique de prévention et de sécurité des personnes conduite par Laurent LE GOFF
- Une politique patrimoine conduite par Laurent LE GOFF
- Une politique associative dont est en charge Nolwenn DAUPHIN
- Une politique communication dont est en charge Nolwenn DAUPHIN
- Une politique économique dont est en charge Jean-Luc CATTIN, appuyé d'Isabelle POULAIN, Laurent LE GOFF ayant en charge les métiers de la mer ;
- Une politique sociale et solidaire que conduit Danielle FAVE ;
- Une politique cadre de vie, urbanisme et travaux que conduit Alexandre TREGUER avec le concours de Bernard THEPAUT pour l'urbanisme ;
- Une politique environnementale qu'assume Daniel GODEC ;
- Une politique culturelle dont est en charge Jean-Pierre GAILLARD ;
- Une politique sport – santé – bien-être que conduit Philippe COAT ;
- Une politique citoyenneté dont est en charge Céline PRONOST ;
- Une politique mobilité que suit Hervé LOUARN ;
- Enfin, la programmation et le cadrage budgétaire et financier sont suivis par Anne POULNOT-MADEC avec l'appui d'Hervé LOUARN.

2. LE CONTEXTE GENERAL

La pandémie qui sévit depuis le premier trimestre 2020 constitue évidemment un élément central du contexte 2021. La crise sanitaire qui bouleverse nos vies et nos activités perturbe également le contexte financier des collectivités locales.

Elle est source d'incertitudes s'agissant de son incidence sur les dépenses de fonctionnement, de son impact sur les coûts, notamment des chantiers et de son incidence sur les recettes de la commune. Son coût et la perte de recettes qu'elle engendre affectent le budget communal et l'autofinancement que l'on peut attendre.

● Contexte macro-économique ¹

Une période de mutations

Sur le plan climatique : Lors du sommet des Nations Unies de septembre 2020, le président chinois Xi Jinping a surpris le monde entier en annonçant la neutralité carbone en Chine pour 2060 avec un pic d'émissions en 2030. Dans le même ordre d'esprit Joe Biden devrait faire revenir son pays à la table des négociations et ainsi réaffirmer le respect des engagements pris par les Etats-Unis lors de la COP21 de Paris.

Sur le plan de l'organisation économique : La crise du COVID, qui a fait apparaître le risque de rupture des chaînes d'approvisionnement de biens essentiels, ainsi que le dérèglement climatique pourrait être de nature à inciter les autorités publiques à accélérer la relocalisation d'une partie des appareils de production. Le télétravail devrait voir sa pratique fortement augmenter en lien avec la nécessaire réduction des GES à réaliser avant 2030 (-55% dans le cadre du Green Deal de la commission Européenne) et avant 2050 (neutralité).

La crise sanitaire et son incidence macro- économique.

Au niveau mondial, en termes de contexte sanitaire, l'immunité collective mondiale ne sera atteinte qu'en 2022, probablement durant le deuxième semestre 2021 pour la plupart des économies avancées. Sur le plan économique, sans nouvelle dégradation sanitaire, le rebond devrait être fort en 2021 notamment dans les pays émergents qui pourraient retrouver leurs niveaux d'activité pré-crise. Pour autant ce rebond ne permettra pas d'effacer les pertes d'une année noire pour les économies avancées, la Chine étant la seule grande économie à avoir progressé en 2020.

¹ Banque de France – projections macroéconomiques France – 14 Décembre 2020
Etudes économiques du Groupe Arkéa

Aux Etats-Unis l'ampleur du plan de relance annoncé par le président Joe Biden et l'adoption d'une politique sanitaire rigoureuse pourraient permettre un rattrapage total de l'activité dès cette année.

Au niveau Européen, la reprise pourrait être portée par la mise en place ou la poursuite progressive de plans de relance et la prolongation des soutiens publics. La BCE devrait maintenir une politique accommodante au moins jusqu'en 2023.

S'agissant de la France, la banque de France, dans ses prévisions économiques de Décembre 2020, estime que le niveau d'activité de fin 2019 ne sera retrouvé qu'à mi-2022, le rattrapage s'étalant sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 5 % sur chacune de ces deux années (3,8% pour des prévisions plus modérées). En 2023, la croissance serait encore un peu supérieure à 2 %, un rythme certes toujours élevé, mais moins inhabituel.

La banque de France, part de l'hypothèse que l'épidémie ne cessera pas immédiatement et que le déploiement généralisé de vaccins ne sera pleinement effectif que vers fin 2021.

Le pouvoir d'achat des ménages, grâce à l'amortisseur des finances publiques, serait en moyenne préservé en 2021 malgré la récession. Le taux d'épargne, après son niveau record de 2020 (22 %), resterait encore élevé en 2021 dans le scénario central. Le plan de relance devrait soutenir l'économie par la consommation à hauteur de 1% de PIB. Ce rebond serait pour autant essentiellement technique.

L'investissement des entreprises, pourrait rester sur des perspectives limitées et ce malgré une forte chute en 2020 (- 10 %). Les prêts garantis par l'état (PGE) ont soutenu fortement les trésoreries des entreprises en 2020. A partir de septembre 2021, une fois les aides terminées, les entreprises pourraient se retrouver en situation de fragilité voire d'insolvabilité, entraînant une hausse des faillites. A titre d'illustration, l'endettement des entreprises a augmenté de plus de 10 points en 2020 pour avoisiner les 85% du PIB (niveau sans équivalent dans les grandes économies européennes). A moyen terme les effets du plan de relance de l'investissement pourraient ne se faire sentir qu'à partir de 2023.

L'investissement résidentiel devrait rester soutenu en 2021 car les facteurs de soutien restent d'actualité : démographie, niveau bas de taux d'intérêt, valeur refuge de la pierre, dispositifs immobiliers et plan de relance). La production de logement a baissé en 2020. Il est donc peu probable que les prix de l'immobilier diminuent en 2021.

Le marché du travail, dont la détérioration a été limitée dans un premier temps par l'ampleur des dispositifs d'activité partielle a permis verrait celle-ci intervenir, avec retard, sur les trimestres à venir et le taux de chômage atteindrait un pic proche de 11 % au premier semestre 2021 avec une forte hausse du chômage longue durée. Le taux pourrait refluer ensuite vers 9 % à fin 2022.

L'inflation, après s'être progressivement affaiblie depuis le début de l'année, s'établirait, en moyenne annuelle, à 0,5 % pour se redresser ensuite très progressivement pour se situer légèrement au-dessus de 1 % en fin d'année 2023.

Le déficit public ne reculerait que progressivement après sa forte hausse en 2020. En l'absence de mesures nouvelles de consolidation budgétaire, il serait toujours proche de 4 % du PIB en 2023, et la dette publique approcherait 120 % du PIB à cet horizon. A court terme ce fort endettement n'est pas un problème car les banques centrales maintiennent un cadre favorisant des taux proches de zéro voir négatifs. A contrario, à moyen terme, la charge de la dette pourrait être un problème en cas d'apparition de signe précurseur d'un retour de l'inflation qui obligerait les banques centrales à baisser ou stopper les apports de liquidité aux marchés financiers et à faire ainsi remonter les taux d'intérêts.

L'incertitude autour du scénario, dit « scénario central » est forte ; la Banque de France élabore donc également un scénario sévère et un scénario encore plus favorable :

Principales caractéristiques des scénarios favorable et sévère

	Scénario favorable				Scénario sévère			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
PIB (moyenne annuelle, en %) ^{a)}	- 9	7	5	2	- 9	- 1	4	4
IPCH (moyenne annuelle, en %)	0,5	0,5	1,0	1,2	0,5	- 0,5	- 0,5	0,0
Taux de chômage ^{b)}	8,5	10,2	8,7	8,3	8,5	11,7	11,9	11,3

a) Données arrondies à l'unité.

b) Au sens BIT, France entière, % population active.

Source : Projections Banque de France.

● La loi de finances pour 2021

Les prévisions. Pour 2021, le texte table sur :

- une prévision de croissance de +6%,
- un déficit public à 8,5% du PIB (après 11,3% en 2020)
- une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).

Les mesures de relance de l'économie.

- La loi de Finances déploie le plan France Relance pour répondre à la récession provoquée par l'épidémie de Covid-19.
- Elle acte la baisse des impôts dits "de production" pour les entreprises.
- Elle prévoit 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, soutien au secteur de la montagne ...) et les jeunes.

Les mesures en faveur de la croissance verte

Plusieurs milliards d'euros de dépenses sont budgétés notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, la décarbonisation de l'industrie ou le développement de l'hydrogène. Enfin, une série de mesures intéressent les mobilités.

Les mesures concernant les collectivités locales

- La clause de sauvegarde pour le bloc communal mise en place par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en difficulté est prolongée à hauteur de 200 millions d'euros en 2021. Au total, près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire ;
- La réforme de la fiscalité locale se poursuit avec, notamment, la fin de la perception de la taxe d'habitation par les communes à partir de 2021, le transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des départements aux communes et la mise en place d'un mécanisme de compensation ;
- La dotation globale de fonctionnement reste maintenue à son niveau antérieur, soit 26,8 milliards d'euros (Md€) dont 18,3 Md€ pour les communes et les EPCI,

La poursuite de la diminution des effectifs de la fonction publique

La diminution des effectifs de la fonction publique, point que nous avons déjà évoqué en 2019 et en 2020, se poursuit.

Pour Landéda, cela s'est traduit concrètement en 2019 par la fermeture de la trésorerie de Lannilis et en 2021 avec la fermeture de la trésorerie de Plabennec, Landéda relevant désormais du service de gestion comptable de Landerneau, Madame Sandrine OLIVIER, notre interlocuteur depuis le départ de Monsieur POUGET, le restant comme « conseillère aux décideurs locaux ».

L'éloignement des services publics, fonction publique ou entreprises assurant une mission de service public, amène la commune à prendre en charge tout ou partie de ces missions. Ainsi en est-il de la fermeture du bureau de poste de Landéda ou de son agence bancaire.

● Le contexte politique

En Juin 2021 se dérouleront les élections départementales et les élections régionales. Avril et Mai 2022 verront les élections présidentielles. Les élections législatives interviendront en Juin 2022, venant clore une année d'élections.

Les choix de ces élus, leurs priorités impacteront nécessairement la commune et le financement, ou non, de ses actions, à partir de 2022 pour les élections départementales et régionales ; à partir de 2023 pour les élections présidentielles et législatives.

L'année électorale qui s'ouvre est donc, elle aussi, source d'incertitudes et contribue à nous inciter à la prudence.

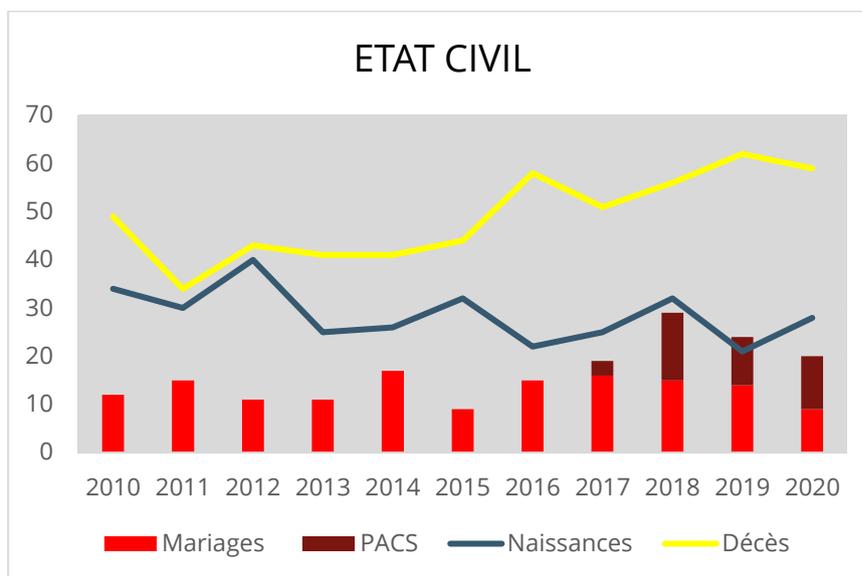
3. LE CONTEXTE COMMUNAL

- **L'état civil**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Naissances	40	25	26	32	22	25	32	21	28
Mariages	11	11	17	9	15	16	15	14	9
Pacs						3	14	10	11
Décès *	43	41	41	44	58	51	56	62	59

* Ces chiffres incluent les décès à l'EHPAD : 22 en 2018, 27 en 2019 et 27 en 2020.

- Le nombre des naissances est dans la moyenne observée depuis 2013
- Le nombre des décès ne montre pas d'impact sensible de la pandémie sur la commune
- Le nombre de mariages est affecté par les mesures de confinement



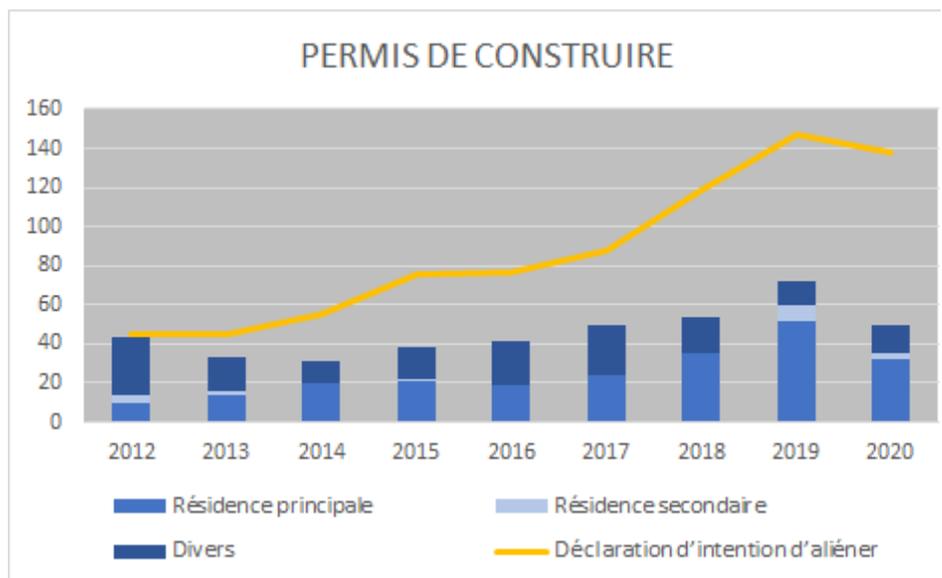
● L'urbanisme

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déclaration d'intention d'aliéner	45	45	55	76	77	88	119	147	138
Permis d'aménager	1	5	0	1	2	3	5	1	4
Permis de démolir	0	0	0	0	1	1	1	1	2
Certificat d'urbanisme	107	113	96	127	117	208	152	157	138
Déclaration préalable	134	107	77	118	105	104	144	141	136

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résidence principale	10	14	20	21	19	24	35	52	32
Résidence secondaire	4	2	0	1	0	0	0	8	3
Divers	29	17	11	16	22	26	19	12	15
Total permis accordés	43	33	31	38	41	50	54	72	50

A noter qu'en 2020, 8 permis, ne rentrant pas dans le cadre du PLUI, ont été refusés.

Après la hausse observée en 2019, probablement liée à la mise en place du PLUI, les demandes de permis de construire retrouvent le niveau moyen des années précédentes.



● Analyse rétrospective sur 10 ans

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prov
002 - Résultat de fonctt reporté								227 673,76		
013 - Atténuations de charges	101 281,86	47 500,55	34 130,66	41 321,31	58 309,60	44 090,15	14 035,72	15 397,84	29 611	28 156
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	107 497,34	114 086,55	115 552,31	108 342,41	126 341,32	175 056,75	135 998,66	86 152,56	91 770	84 022
73 - Impôts et taxes	1 303 066,86	1 396 796,31	1 447 423,73	1 527 696,64	1 569 593,32	1 590 226,12	1 639 331,44	1 719 566,90	1 988 839	1 918 576
74 - Dotations, subv et particip.	1 000 358,21	1 013 089,00	1 061 138,66	1 059 145,08	1 012 175,66	1 202 355,93	1 147 622,43	1 093 576,34	1 070 771	1 137 254
75 - Autres prod de gestion courante	235 609,10	113 859,31	123 724,34	86 050,44	30 056,71	131 949,31	75 588,61	85 709,57	82 598	43 250
76 - Produits financiers	1,17	1,21	0,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0
77 - Produits exceptionnels	1 951,37	15 069,87	6 919,02	11 785,28	6 192,47	83 302,64	500,00	39 138,75	14 487	26 039
RECETTES REELLES DE FONCTT	2 749 765,91	2 700 402,80	2 788 889,70	2 834 341,16	2 802 669,08	3 226 980,90	3 013 076,86	3 267 215,75	3 278 077	3 237 297
042 Op d'ordre de transf entre sect		33 251,23	250,83	7 945,80	46 280,70	1 018,80	32 800,30	3 443,97	30 939	9 560
TOTAL DES RECETTES	2 749 765,91	2 733 654,03	2 789 140,53	2 842 286,96	2 848 949,78	3 227 999,70	3 045 877,16	3 270 659,69	3 309 016	3 246 857
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
002 - Résultat de fonctt reporté								164560,69		
011 - Charges à caractère général	685 247,84	647 061,31	627 947,62	785 865,74	792 589,07	938 308,59	891 424,91	857 817,11	916 054,76	993 981,02
012 - Ch de personnel et frais ass	961 877,52	915 678,52	871 990,41	866 607,53	1 008 104,25	1 174 884,33	1 282 929,49	1 243 716,06	1 315 696,92	1 535 440,30
014 - Atténuations de produits	39 900,50	55 860,70	47 880,60	43 890,55	51 870,65	47 880,60	47 881,00	47 881,00	58 138,00	119 002,00
65 - Autres charges de gest courante	302 723,79	316 634,24	307 621,49	325 203,70	366 965,87	366 633,20	406 810,46	425 760,98	397 446,44	293 675,76
66 - Charges financières	52 925,44	39 861,29	48 400,36	36 026,15	34 851,55	29 944,89	37 634,24	22 835,10	34 969,03	42 577,71
67 - Charges exceptionnelles	414,53	306,79	1 585,10	376,34	0,00	0,00	146,65	228 453,14	52,00	1 000,01
DEPENSES REELLES DE FONCTT	2 043 089,62	1 975 402,85	1 905 425,58	2 057 970,01	2 254 381,39	2 557 651,61	2 666 826,75	2 991 024,08	2 722 357,15	2 985 676,80
042 -Op d'ordre de transf entre sect	73 084,10	120 794,93	100 684,41	131 229,45	159 242,23	209 383,90	201 159,15	222 708,16	223 891,95	266 444,32
TOTAL DES DEPENSES	2 116 173,72	2 096 197,78	2 006 109,99	2 189 199,46	2 413 623,62	2 767 035,51	2 867 985,90	3 213 732,24	2 946 249,10	3 252 121,12
RESULTAT DE L'ANNEE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat de l'année	633 592,19	637 456,25	783 030,54	653 087,50	435 326,16	460 964,19	177 891,26	56 927,45	362766,78	-5 264,41
Report année précédente	280 291,38	213 883,57	251 339,82	334 370,36	469 416,52	404 742,68	465 706,87	443 598,13	500 525,00	505 987,00
RESULTAT TOTAL	913 883,57	851 339,82	1 034 370,36	987 457,86	904 742,68	865 706,87	643 598,13	500 525,58	863 291,78	500 722,36

4. RECETTES ET DÉPENSES : LES ÉVOLUTIONS ATTENDUES

Pour construire le projet de budget 2021, la municipalité fait le choix de la prudence :

- la situation sanitaire n'est pas stabilisée et il est difficile de présumer de la date de fin de crise, des conditions de « retour à la normale », de la persistance, ou non, de surcoûts pour la collectivité ;
- la dégradation de la situation financière du pays est de nature à impacter directement ou indirectement la situation de la commune : directement par une demande de participation au remboursement de la dette publique, par une diminution des dotations ou des subventions et autres concours financiers de l'état ou indirectement par la poursuite de la restructuration de la fonction publique et de ses missions.

L'année 2021 sera donc une année marquée :

- au niveau investissement par l'achèvement des chantiers déjà engagés, les « coups partis » et par la préparation approfondie des futurs chantiers à prioriser ;
- au niveau fonctionnement par l'organisation et la gestion des structures mises en place : l'élargissement du service enfance jeunesse et la municipalisation des structures Multi accueil, ALSH et garderie de l'école publique, l'ouverture de l'agence postale et de la maison des services au public et l'ouverture de l'espace de travail partagé. Ces mesures seront à l'origine de recettes comme de dépenses. Le fonctionnement de la commune reste impacté, en 2021, par la gestion des mesures sanitaires.

Ont été retenues comme priorités :

- Les travaux et dépenses indispensables à la sécurité des installations et bâtiments communaux et des habitants ;
- L'achèvement des opérations engagées ;
- Les dépenses nécessaires pour surmonter l'impact de la crise sanitaire, notamment en matière de vie communale ;
- Des opportunités de financement peuvent le cas échéant amener à anticiper des opérations initialement programmées pour les années ultérieures sous réserve que le budget le permette ainsi que les moyens de la collectivité en ressources humaines.

● Recettes de fonctionnement : principales évolutions attendues

Tarifs communaux

La Commune met à la disposition des associations communales comme extra-communales, des institutionnels, des particuliers et des professionnels du matériel et des salles. Cela représente un coût non négligeable en termes d'achat et d'entretien. Aussi, et afin de faciliter la gestion des tarifs communaux, le Conseil Municipal, avait fait le choix, le 19/11/2018 :

- D'un principe de révision annuelle des tarifs indexée sur l'indice annuel des prix à la consommation de l'INSEE, arrondis au demi-euro près, les tarifs n'étant pas baisse en cas d'indice négatif ;
- D'une délégation à Madame le Maire de la fixation des tarifs dans le cadre prévu par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal), les décisions en matière de tarification étant subordonnées à l'avis de la commission des Finances et des marchés et faisant l'objet d'une information au Conseil Municipal.

Il sera proposé au Conseil Municipal élu en Mars 2020 de prendre une délibération dans le même sens.

Produits des services, du domaine et ventes diverses

De nouvelles recettes sont attendues :

- Le camping communal réouvrira dès la saison 2021 dans le cadre d'une AOT emportant le versement d'une redevance de 3 700 € à laquelle s'ajoutera, à partir de 2022, un pourcentage du bénéfice ;
- Le multi accueil et l'ALSH étant exploités en régie directe, la commune perçoit désormais la participation des familles ainsi que les versements de la CAF. A noter que le choix a été fait, pour 2021, de maintenir les tarifs au niveau de 2020. (CM 12/12/2020) ;
- La garderie scolaire de l'école communale devrait être municipalisée en septembre 2021 ; de la même manière, la commune percevra, dès lors, la contribution des familles à ce service ;
- L'office de tourisme est un bâtiment communal ouvert depuis le 15 Juillet 2020 et loué à l'office communautaire en contrepartie d'un loyer couvrant les coûts supportés par la commune ;
- L'agence postale ouvrira dans l'espace ti services en avril 2021 avec du personnel communal ; une convention avec la poste (CM 3 Juin 2019) prévoit le dédommagement de la commune sous forme d'une indemnité exceptionnelle d'installation, au moment de l'ouverture et d'une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle correspondant à la rémunération d'un mi-temps ;
- L'espace ti-coworking ouvrira au printemps 2021. La location de ces espaces réservés aux acteurs économiques interviendra selon les tarifs fixés par le Conseil municipal le 30 Janvier 2021 ;
- Les terrasses construites pour permettre aux cafés et restaurants de maintenir leur capacité d'accueil tout en respectant les protocoles sanitaires ont été mises gratuitement à disposition en 2020 ; en 2021 elles donneront lieu à redevance au titre de l'occupation du domaine public ;
- Les box du VILL comme la maison CECA font l'objet de conventions de location qui sont à renouveler ;
- Un préfabriqué de l'espace Ker an dudi est loué provisoirement à un artisan glacier pour un loyer de 200€ par mois auquel s'ajoute le remboursement des charges d'eau, d'électricité et de téléphone ;

- La coopérative maritime, enfin, construite sur un terrain communal, verse un loyer pour l'occupation du domaine selon un bail reconduit en 2020.

Des incertitudes demeurent sur les recettes résultant :

- des locations de matériels et de salles, actuellement fermées en raison de la crise sanitaire ;
- du bâtiment de la mer, antérieurement loué à l'UCPA. A noter que le CVL assurera un remboursement à la commune des charges générées par son occupation d'une partie des locaux pendant les travaux du nouveau centre de voile.

Dotations

Si le montant total de la DGF arrêté par la loi de Finances 2021 est inchangé, sa répartition entre les communes et les intercommunalités à fiscalité propre peut être modifiée. Ainsi, la progression des dotations liée à la croissance démographique de certaines communes ou le financement de la hausse des dotations de péréquation sont financés par des "redéploiements" à l'intérieur d'une enveloppe dont le montant total est inchangé.

Malgré le principe de "gel des dotations", la commune de Landéda n'est donc pas assurée de percevoir un niveau de dotation égal à celui perçu en 2020.

Fiscalité communale

La fiscalité communale est profondément modifiée à compter de 2021.

	Situation antérieure	A partir de 2021
Taxe d'habitation sur les résidences principales	<u>Taux</u> : 15,48% inchangé depuis 2012	La commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	<u>Base</u> - Revalorisation légale ² - De nouvelles constructions	<u>Taux</u> : 15,48% non modifiable avant 2023. <u>Base</u> revalorisation de 0,2%
Taxe d'habitation sur les logements vacants <u>Mise en place</u> depuis 2017 (décision 26/12/2016)	- Réduction de l'abattement à la base à compter de 2019 (décision 24/09/2018)	<u>Taux</u> : 15,48% non modifiable avant 2023. <u>Base</u> revalorisation de 0,2%

² Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ne relève plus de la loi de finances annuelle mais d'un calcul assis sur l'indice des prix à la consommation. Pour 2021, l'évolution de cet indice ressort à +0,2%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux).

Taxe sur le foncier bâti	<u>Taux</u> : 19,52% inchangé depuis 2012	La commune perçoit désormais, - la part communale - et la part départementale <u>Taux</u> 19,52% +15,97%
Taxe sur le foncier non bâti	<u>Taux</u> : 37,67% inchangé depuis 2012	Situation inchangée
<i>Le coefficient correcteur</i>		Corrige l'écart entre - le produit fiscal (TH résidence principale et TFPB communale) avant la réforme (taux 2017 et bases 2020) - et le produit fiscal (TFPB communale et départementale) après la réforme La commune devrait donc perdre la ressource résultant de la diminution de l'exonération à la base sur les résidences principales datant de 2019.

Le taux des impôts locaux est inchangé depuis 10 ans ; il a été augmenté pour la dernière fois, en 2011, de 1,5%. Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la révision, ou non, des taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Grâce à sa labellisation comme station classée de tourisme, la commune perçoit directement depuis 2018, la taxe sur les droits de mutation ce qui a entraîné une augmentation très sensible des sommes perçues.

	2016	2017	2018	2019	2020
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	54 140,42	52 970,64	112 422,00	173 733,77	161 372,56

● Dépenses de fonctionnement : principales évolutions attendues

Les dépenses de fonctionnement ont été fortement impactées en 2020 par les conséquences de la pandémie : absence de personnel vulnérable à remplacer, recrutement de personnel pour répondre aux impératifs de sécurité sanitaire, etc. La persistance, ou non, sur les années ultérieures, de mesures de sécurité sanitaires exigeantes en personnel et en matériel est une inconnue.

Charges à caractère général

La municipalité se donne pour objectif de stabiliser les charges à caractère général en 2021, ce qui imposera des arbitrages quant aux actions menées dans le cadre des politiques détaillées ci-après.

Devraient néanmoins être poursuivies :

- La surveillance des plages, dont le coût augmente en 2021 pour suivre la position de la Chambre régionale des comptes (Conseil municipal du 20 Février 2020) ;
- Le festival « Place aux mômes », dont le coût augmente par l'ajout d'un spectacle en dernière semaine du mois d'Août.

Le chapitre intégrera :

- les coûts de maintenance du bâtiment antérieurement occupé par l'UCPA ;
- les coûts de fonctionnement des bâtiments "ti services" et "ti coworking" ;

Le chapitre verra éventuellement l'incidence des choix faits en matière d'achat ou de location des matériels roulants et du matériel bureautique : les achats sont à inscrire dans la section d'investissement alors que la location est à porter au chapitre 011 de la section de fonctionnement.

Enfin, une incertitude demeure sur l'évolution des tarifs des fluides et gaz qui pèsent également sur ce chapitre.

La gestion directe de la Maison de l'enfance allège ce chapitre du coût de la prestation EPAL qui disparaît ; n'y demeureront que les achats, notamment de consommables, liés à l'activité.

Charges de personnel et frais assimilés

Au-delà des éléments conjoncturels, au premier rang desquels la crise sanitaire, qui ont marqué l'année 2020, les charges de personnel de la commune augmentent. Le Conseil y reviendra plus en détail lors de la présentation du compte administratif 2020. Cette augmentation est due :

- à l'augmentation des services à la population : médiathèque à partir de 2016, police municipale depuis 2017, école des sports et objectifs vacances à compter de 2019, sans compter la réponse à une demande toujours croissante en matière de communication ;
- au suivi et à la mise en œuvre des projets et des politiques ;
- aux investissements : les années qui viennent de s'écouler ont vu de nombreuses opérations : office de tourisme, restauration scolaire, aires de jeux, espaces ti services et ti coworking, chantier de la VC3, etc. Or chaque investissement suppose des agents pour participer à la conception des projets, préparer les marchés et suivre leur exécution, rechercher les financements et monter les dossiers de subvention.

L'application de mesures prises au niveau national en 2016 entraîne enfin une augmentation des charges de personnel : valeur du point d'indice, RIFSEEP, et PPCR dont la mise en œuvre se poursuivra jusqu'en 2022.

Le changement de périmètre de l'effectif communal par la municipalisation des structures enfance jeunesse entraînera, à partir de 2021, une augmentation des charges de personnel. Cette augmentation est compensée

- par la disparition de la prestation EPAL figurant antérieurement chapitre 11 "Charges générales" ;
- et par la perception par les recettes correspondantes : participation des familles et subvention de la caisse d'allocations familiales.

● Recettes d'investissement : principales évolutions attendues

Opérations patrimoniales

La commune réalise des acquisitions foncières pour se donner les moyens de son action. Elle réalise également des ventes, soit pour permettre la réalisation d'opérations immobilières soit pour reconstituer ses réserves financières. Doivent être envisagées les ventes suivantes :

Bâtiment antérieurement occupé par la Poste en 2021
Terrain situé en face VIOBEN
Bâtiment du 320 rue de la mairie en 2021
Terrain de Kergana
Terrain friche Renault en 2021
Terrain au-dessus du Vioben en 2021

En 2021, les recettes attendues sur la vente foncière sont estimées à 361 000 € sur la base des estimations France Domaine. Dans les années à venir, les estimations sont du même ordre.

Un inventaire de biens mobiliers devrait également permettre d'identifier les biens dont la commune n'a plus l'usage et qui peuvent être vendus.

Emprunts et dettes assimilées

Après les emprunts réalisés en 2020 qui ont permis de financer les travaux de la VC3 et la restauration scolaire et les locaux de services et de télétravail, la commune compte faire une pause et ne pas recourir à l'emprunt en 2021.

Fond de compensation de la TVA

Le Fond de compensation de la TVA (FCTVA) est une recette liée principalement à la section d'investissement. C'est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que les collectivités locales supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas assujetties à la TVA pour les activités ou opérations accomplies en tant qu'autorité publique. Le taux de compensation est fixé à 16,404% depuis le 1er janvier 2015.

Depuis le 1er janvier 2016, le FCTVA s'applique également sur la section de fonctionnement sur les lignes comptables correspondant à l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Il se calcule sur les dépenses faites deux années auparavant. Ainsi, en année N, la commune touche le FCTVA sur les dépenses de l'année N-2.

En 2023, la déclaration qui est aujourd'hui à remplir par l'agent comptable sera automatisée. Cette évolution sur la base des budgets communaux se fera sur les articles comptables correspondants.

FCTVA	2018	2019	2020	2021 prev	2022 prev
Investissement	124 852,92	87 793,36	67 745,80	109 749,56	342 906,96
Fonctionnement	10 963,91	9 822,12	0,00	8 179,63	7 704,85

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est un impôt local perçue par la commune, le département et la région sur les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable).

Elle est due pour toutes les surfaces de plancher des constructions closes et couvertes dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves, les abris de jardin (même démontables) ou tout autre annexe. Les bâtiments non couverts, tels les terrasses, ou ouverts sur l'extérieur, comme les pergolas, sont exclus de la surface taxable.

Certains aménagements comme les piscines et les panneaux solaires, bien qu'exclus de la surface taxable, sont toutefois soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire (en 2020 : 200€ par m² de piscine et 10 € par m² de surface panneau).

La taxe d'aménagement est égale au produit de la surface taxable par la valeur déterminée par arrêté par m2 de surface (759€/m² en 2020) et par le taux voté par la collectivité territoriale.

	2018	2019	2020	2021 prev	2022 prev
Taxe d'aménagement	44 709,99	55 952,76	67 122,75	<i>70 000</i>	<i>80 000</i>

● Subventions de fonctionnement et subventions d'investissement

Pour chaque projet communal, des subventions sont sollicitées pour le fonctionnement comme pour l'investissement.

En section de fonctionnement, les subventions attendues ou escomptées sur 2021 et les autres années sont pour les projets suivants (les chiffres prévisionnels sont mentionnés en italique) :

- Politique enfance-jeunesse - CAF - *150 000 €*
- Semaine nomade - l'Etat, la Région et le Département - *12 868 €*
- Bac An Treizh - la Région - *3 135 €*
- Renouvellement de fonds de livres - CNL - *5 000 €*
- Exposition GUENIOC - Etat et Région - 10 655,09 €
- Collectage témoignage pour le label PIP - Région - 4 580 €
- Agence postale communale - La Poste - 1 005 €/mois & 3 015 € (prime d'installation)

En section d'investissement, sont attendues les subventions suivantes :

- Restauration scolaire - la DSIL - 18 598,10 €
- VC3 - La Région et le Département - 18 667,61 & 85 344 (104 011,61 €)
- Dignes - DETR - 41 375,86 €
- Toiture de l'UCPA - DETR - *27 000 €*
- Aire d'arrêt cyclable - Région et Alvéole - 53 366 & *34 740 (88 106 €)*
- Assainissement camping municipal - Agence de l'Eau - *33 000 €*
- Parc informatique de l'école - Etat - *14 000 €*
- Plan Vélo - ADEME et Etat (DSIL) - 29 141,70 € & 20 000 € (49 141,70 €)
- Achat d'un broyeur - Région - *6 000 €*
- Installation d'une VMC à la Maison de l'Enfance - ACTEE - *20 942,60 €*
- Agence postale communale - La Poste - 10 500 €

● Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement envisagées sont répertoriées ci-après dans le chapitre "programmation des investissements"

- **Relations financières entre commune et EPCI**

L'EPCI a en charge plusieurs compétences et notamment les déchets, l'urbanisme, l'eau et l'assainissement...

En 2019, la EPCI prend en charge le poste de la coordination enfance-jeunesse et notamment son financement. En 2021, des évolutions dans ce domaine sont à prévoir avec la mise en place du bureau « point information jeunesse » itinérant en expérimentation. Ainsi une contribution communale sera demandée. A ce jour, nous n'avons pas les modalités financières.

La politique de schéma de mutualisation a vu la mise en place de différents services communs comme en ressources humaines ou encore en commande publique. La commune de Landéda a adhéré au service commun de commande publique. Toutefois du point de vue financier, cette adhésion est gratuite tant qu'elle n'utilise pas le service.

A compter de 2021, la communauté de communes doit se positionner sur la compétence « mobilité ». En effet, la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités prévoit la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM) d'ici le 1^{er} juillet 2021. Jusqu'à présent, seules les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles étaient obligatoirement AOM, les communautés de communes pouvant faire le choix d'exercer cette compétence de manière facultative. Ainsi, chaque communauté de communes devra avant le 31 mars faire le choix de prendre cette compétence ou d'en laisser l'exercice à la région. La question du devenir de cette politique dans les communes dynamiques se pose, des investissements et des coûts de fonctionnement induits (exemple du portage du bac An treizh entre Plouguerneau et Landéda ou encore l'aire d'arrêt cyclable sur le port de l'Aber-Wrac'h).

Enfin, la question du transfert de la voirie au cours de ce mandat peut également être soulevée. En effet, le fait du transfert de l'eau et de l'assainissement des eaux usées et non pluviales peut entraîner le transfert de la compétence voirie.

Lors du transfert de l'eau et de l'assainissement, la commune a conventionné avec la CCPA pour la recette de la mise à disposition du château d'eau pour l'installation des antennes téléphoniques. Cette convention permet à la CCPA de reverser à la commune en tant que nu propriétaire les loyers moins 10% de gestion. Cette convention prenait fin en 2020. Elle est à renouveler.

Les ressources de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	progression
73212 - Dotation de solidarité communautaire	58 416 €	49 908 €	49 908 €	49 908 €	Stabilisation
73223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	77 518 €	73 899 €	72 272 €	74 952 €	Augmentation de 3,7 % par rapport à 2019

Evolution attendue

- On s'attend à une stabilité des ressources intercommunales

Les dépenses de fonctionnement

L'attribution de compensation correspond à la compensation de charges ou de produits versés entre les communes et la communauté de communes, suite aux transferts de compétences.

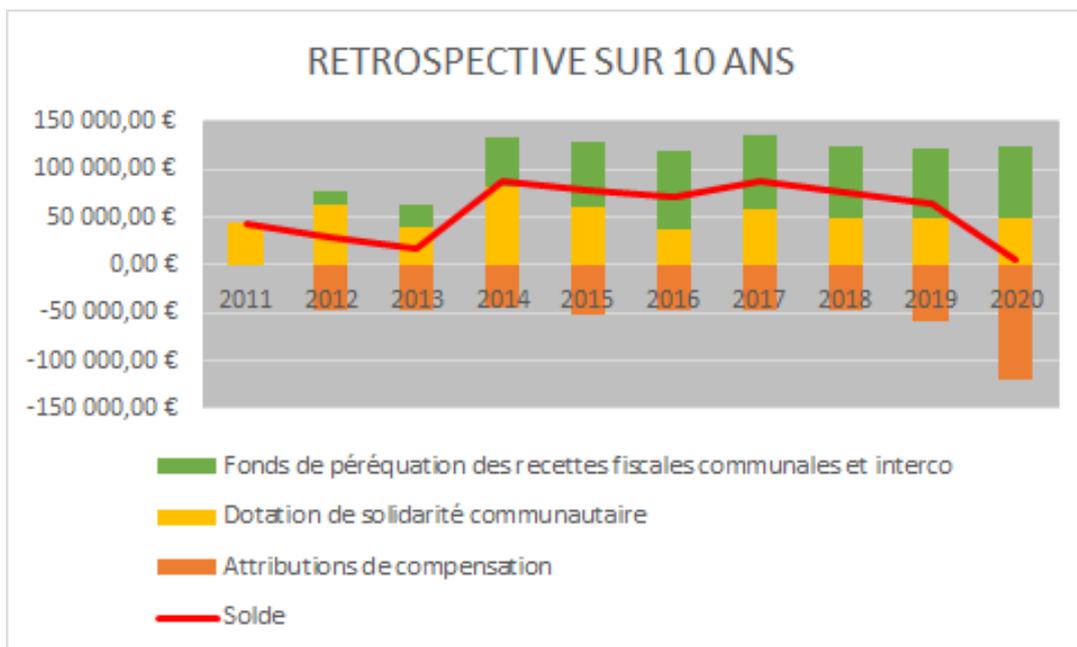
Pour Landéda, elle représente 129 002€ soit

- 47 880,60 € au titre de la compensation mise en place lors de la taxe professionnelle unique ;
- 81 120,61 € au titre du financement du SDIS assuré par la CCPA à partir de 2020 ;

Ce montant est réduit de 10 000 € en 2020 par le retour de l'avance réalisée en 2019 sur l'utilisation éventuelle du service de commande publique.

Evolution attendue

L'attribution de compensation a vocation à évoluer en fonction des futurs transferts de compétences. Elle est également impactée par l'utilisation éventuelle des services proposés par la Communauté de commune, tel que le service de commande publique.



Les relations avec la Communauté de Communes du Pays des Abers ne peuvent évidemment pas être envisagées sous le seul angle des contributions versées et perçues.

La CCPA, dans le cadre de ses compétences, fait bénéficier les communes de services. Le ROB communautaire mentionne pour le budget de l'eau 140 000,00€ de travaux sur les réseaux rue de la mairie et 5000€ de modification de la sectorisation et pour le budget de l'assainissement 25 000 € pour le remplacement de deux surpresseurs et 4 000,00€ de travaux sur la station de Tromenec.

5. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- **Les orientations de programmation et de cadrage budgétaire et financier**

Renforcer l'autofinancement

L'année 2020 a été marquée par les conséquences exceptionnelles de la crise sanitaire : frais d'équipement, frais de personnel pour remplacer le personnel vulnérable ou pour assumer le surcroît de tâches imposé par les protocoles sanitaires, frais d'annulation des animations, soutien exceptionnel à l'économie locale, etc.

Le gouvernement a proposé aux communes diverses possibilités exceptionnelles pour étaler le poids ainsi supporté par les finances locales telles que le recours à l'emprunt pour assurer les charges de fonctionnement ou l'étalement de ces charges exceptionnelles sur trois ans.

Le budget de fonctionnement, quoique fortement sollicité, n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt et la commission des finances a fait le choix de renoncer à la possibilité d'étalement, notamment en raison de l'incertitude qui demeure quant à la persistance de coûts liés à la situation sanitaire.

Le coût de la crise sanitaire de 2020 pèse donc entièrement sur le compte administratif 2020, ce qu'a permis la solidité des finances communales. Pour autant le poids s'en fait sentir : l'excédent de fonctionnement réalisé en 2020 résulte, en fait, du report de l'excédent des années précédentes.

C'est évidemment une situation qu'il ne faut pas pérenniser. La commune doit impérativement retrouver tous les ans un excédent de fonctionnement pour assurer l'autofinancement des investissements qui s'imposent.

Les orientations de programmation et de cadrage budgétaire pour le mandat supposent donc :

- De s'attacher aux recettes de fonctionnement communales : fiscalité, tarifs communaux et recettes du domaine, subventions de fonctionnement ;
- De réaliser des arbitrages en matière de frais de fonctionnement.

Financer l'investissement

L'investissement est à financer par un autofinancement reconstitué, grâce à des subventions d'investissement, par des cessions immobilières et par l'emprunt. Toutefois, après les emprunts réalisés pour financer les travaux de la VC3, l'achat et l'aménagement des espaces ti services et ti co-working, la municipalité souhaite faire une pause et ne pas réaliser d'emprunt en 2021.

Cette politique nécessite, là encore, des arbitrages par exemple pour cibler au mieux les subventions visées.

L'investissement peut également être porté, pour une période par l'Etablissement Public Foncier (EPF). L'EPF est un organisme dont le rôle consiste à acquérir, pour le compte d'une collectivité, des terrains devant servir à la construction de logements, et en particulier de logements sociaux. Il s'agit d'une opération de "portage" : l'EPF acquiert et possède le foncier concerné pendant une période prédéfinie avant de le vendre.

Ce portage, qui intervient dans le cadre de la politique de dynamisation des centre-bourg permet d'engager des opérations en reportant leur financement. Elle s'inscrit dans une planification des engagements.

L'EPF intervient dans l'acquisition du 320 rue de la Mairie et peut être sollicité pour d'autres opérations de portage.

Planifier les dépenses et les engagements

Le Plan pluriannuel d'investissement est à reconstruire. Il suppose :

- Une évaluation affinée des coûts des programmes envisagés et des frais de fonctionnement qu'ils engendrent éventuellement ;
- Une projection des recettes pouvant financer l'investissement et notamment de l'autofinancement dégagé annuellement et des subventions plausibles ;

Sur ces bases, il permet d'arbitrer et de programmer les investissements retenus.

C'est un outil de travail révisé tous les ans.

Assurer la trésorerie et la gestion de la dette

Pendant des années, comme toutes les communes, Landéda a assuré la trésorerie du budget communal grâce aux excédents du budget de l'eau. Ce budget ayant été transféré à la communauté de communes, la commune doit désormais faire face aux difficultés nées de l'écart entre les périodes où elle perçoit ses recettes et les dates auxquelles elle doit assurer les paiements.

Pour se donner plus de lisibilité, elle a mis en place une comptabilité d'engagement grâce à laquelle sont connus, à tout moment, le montant des paiements restant à effectuer par le comptable et les crédits budgétaires disponibles. Elle permet également plus facilement le rattachement des charges et des produits à l'exercice, d'arrêter le montant des restes à réaliser et de rendre compte de l'exécution budgétaire,

Enfin, la commune a ouvert une ligne de trésorerie (CM du 2 Juin 2020) ; elle pourrait envisager de se doter d'une capacité de mise en place de contrat de couverture ou d'optimisation de l'endettement par une délibération spécifique.

Sur un plan comptable

Le mandat précédent a vu réaliser la dématérialisation, la mise en place de la signature électronique et l'annualisation. Ce mandat devrait voir, outre la mise en place d'une comptabilité d'engagement la mise en place progressive jusqu'en 2024 du référentiel budgétaire et comptable M57 qui permet des règles budgétaires assouplies, suppose, en

pratique la mise en place progressive d'une politique de provisions et la modification de la pratique d'amortissement qui devrait entraîner des DM techniques en cours d'année.

La coexistence du compte administratif et du compte de gestion devrait disparaître au profit du Compte Financier Unique (CFU).

Enfin un travail d'inventaire du patrimoine de la commune et de rapprochement avec l'inventaire théorique devra être réalisé.

● **La politique enfance jeunesse**

Les orientations

La politique enfance jeunesse s'appuie sur le schéma directeur élaboré durant le précédent mandat qui propose les axes suivants :

- mettre en place une structure portant la politique communale enfance jeunesse ;
- repenser l'offre en direction de l'enfance (3/12 ans) et la jeunesse (11/25 ans) ;
- poursuivre et intensifier la dynamique en direction de la petite enfance ;
- mener conjointement les projets enfance jeunesse et culture et intégrer l'axe transversal du développement durable ;
- optimiser la sécurisation des espaces ;
- ouvrir un chantier prévention.

L'ensemble de ces actions politiques devra être développé dans un Plan Educatif Local (PEL) élaboré de manière participative avec les jeunes, les familles, les professionnels et les élus sur l'année 2021. Ce PEL s'intégrera et complètera le projet intercommunal en cours d'élaboration et dont les axes de travail sont les suivants : parentalité, autonomie des jeunes, réseaux des professionnels et des élus, santé/prévention.

Les projets et actions

L'année 2021 voit le développement et la réorganisation du service enfance jeunesse avec la reprise en régie de la maison de l'enfance (multi accueil, et accueil de loisirs sans hébergement) au 1^{er} Janvier et la municipalisation au 1^{er} Septembre de la garderie périscolaire de l'école Joseph Signor.

La commune se donne ainsi les moyens de repenser de manière cohérente l'animation périscolaire et de poursuivre et intensifier la dynamique en direction de la petite enfance.

- Multi-accueil/ centre de loisirs/ objectif vacances : la municipalité souhaite la mise en place de rencontres régulières entre les professionnels de ces structures avec plusieurs objectifs à atteindre : partage des pratiques, mutualisation des moyens matériels et humains si nécessaire, création de passerelles entre chacune des structures afin de faciliter l'adaptation des enfants dans chacune d'elles.

Au niveau des travaux à effectuer dans le bâtiment Maison de l'Enfance, une attention particulière sera portée aux salles du centre de loisirs qui ont besoin d'un réel

rafraîchissement (peintures, mobilier) et à l'équipement (matériel pédagogique et de loisirs)

La mise en place d'outils informatiques sera réalisée au cours de l'année pour faciliter le lien entre parents et professionnels ou agents communaux.

Un portail d'inscription unique pour l'ensemble des services communaux enfance jeunesse sera ouvert début avril et un site internet communal spécifique enfance jeunesse sera ouvert quant à lui en juin.

- Ecole des sports : l'objectif est de poursuivre le développement de cette structure en proposant de nouveaux créneaux si besoin ou de renforcer les existants ;
- Dispositif "Argent de poche" : après une mise en sommeil lors des deux dernières sessions (Toussaint et février) en raison de la situation sanitaire, ce dispositif sera réactivé pour les 16 et 17 ans à partir des vacances d'avril selon la situation. Les objectifs sont de proposer des missions nouvelles et variées en 2021 et de réfléchir à une deuxième session de 3 jours à chaque période de vacances ;
- Garderie périscolaire : suite à l'accord du conseil d'administration de l'association garderie Joseph Signor, la structure sera prise en régie à compter du 1er septembre 2021 et deviendra un accueil périscolaire afin de bénéficier des aides financières de la CAF ;
- Ecole Joseph Signor : deux axes de travail seront développés en 2021 :
 - o La mise à niveau du matériel informatique en s'appuyant sur les subventions de l'État à hauteur de 70% dans le cadre du plan de relance.
 - o La réorganisation spatiale de l'école afin de mutualiser certains lieux et d'optimiser les espaces occupés.

● La politique de prévention et de sécurité

Les orientations

- Surveillance des plages : Le mandat 2020-2026 voit la mise en place de la surveillance des plages, réalisée par des sauveteurs extérieurs à l'effectif communal. Le coût de la prestation, limité en 2020, augmente à partir de 2021 en raison de la position de la Chambre régionale des comptes qui considère que le SDIS n'a pas vocation à cofinancer cette activité.
La possibilité de cofinancements est à étudier.
- Organisation et formation des bénévoles : La commune compte mettre en place au cours du mandat une réserve communale de sauvegarde, mise en place qui suppose des moyens en formation et en petit matériels et des ressources humaines, notamment pour l'accompagnement administratif ;
- Vidéo protection et alarmes anti intrusion
Le mandat devrait voir également le déploiement de matériels pour sécuriser les bâtiments communaux ;

- Inventaire des risque et plan de sauvegarde : La commune a réalisé, sous le précédent mandat, des documents importants comme le DICRIM et le PCS, mis en place les procédures et les outils correspondants. Ils sont à mettre à jour régulièrement comme est à suivre l'évolution du PICS auquel la commune participe.
- Matériel de secours et formation : La commune s'est dotée, durant le précédent mandat, de défibrillateurs et a systématisé l'installation et le suivi de trousse de secours ; il convient d'en assurer l'entretien et de continuer à déployer la formation correspondante, notamment auprès des nouveaux agents ;

Cette politique suppose des ressources en personnel communal : moyens administratifs pour le suivi, le montage de dossiers et la communication, moyens du service technique et, évidemment, police municipale. La municipalité a créé durant le précédent mandat le poste de policier municipal en charge de la prévention et de la sécurité ; ces interventions sont à poursuivre, notamment auprès des écoles et pour la sécurité des manifestations communales et associatives. Pour la saison estivale 2020, la commune a, en outre, recruté un ATPM-ASVP.

La poursuite et le déploiement de la politique de prévention et de sécurité des personnes passent par une recherche de mutualisation de moyens avec d'autres communes.

Le coût de la politique de sécurité des bâtiments et installations est intégrée au coût de ceux-ci.

● **La politique patrimoniale**

Les orientations

- Le nouveau projet Port d'intérêt patrimonial programmant actions et travaux sur cinq ans est en cours de finalisation. La politique patrimoniale a été impulsée au cours du précédent mandat par l'obtention du label PIP et le déroulement du projet correspondant ; le nouveau mandat devrait voir le renouvellement de ce label et le déploiement d'un nouveau projet pour cinq ans qui ouvrira une plus large part à la transmission culturelle.
- Patrimoine religieux et la cale historique : l'identification, la programmation et le chiffrage des travaux à réaliser bénéficient d'une base solide grâce à l'inventaire réalisé en 2017. Ils sont à envisager sur une durée excédant le mandat. Le chiffrage réalisé alors était le suivant :

- Eglise :	528 650 € HT
- Chapelle de Sainte-Marguerite :	316 334 € HT
- Chapelle de Broennou :	285 950 € HT
- Chapelle de Troméneq :	109 450 € HT
- Cale An Treiz :	135 625 € HT

Le Conseil Municipal (décision du 2 Juillet 2018), suivant l'avis du groupe de travail réuni sur ce projet a estimé qu'il fallait parer aux travaux les plus urgents. Sont priorités d'abord l'achèvement des travaux de l'église, puis les travaux de rénovation de la chapelle Sainte Marguerite qui s'accompagnent de l'élaboration d'un projet culturel pour ce site qui accueille déjà les expositions d'Art dans les chapelles et, occasionnellement, des conférences. Un cofinancement est attendu par l'ouverture d'une souscription auprès de la fondation du patrimoine ;

La remise en état de la cale, nécessaire pour finaliser le projet de bac sur l'Aber Benoît suppose des études préalables à des travaux en zone ostréicole. La décision finale sera à prendre au vu du coût total du projet, une partie des subventions nécessaires étant déjà acquise.

Enfin, la mise en valeur des fouilles de l'île Guenioc se poursuivra à travers l'exposition réalisée, notamment grâce à l'obtention de subventions de la région et de la Drac.

Outre les investissements qu'elle exige, cette politique suppose une prestation d'accompagnement et ressources en personnel communal : moyens administratifs pour le suivi, le montage de dossiers et la communication, moyens du service technique pour le déplacement de matériel d'exposition, moyens culturels pour l'élaboration et le portage de projets conjoints culture et patrimoine.

● **La politique cadre de vie, environnement, urbanisme et travaux**

Les orientations

La préservation et l'amélioration du cadre de vie représente un élément essentiel de la qualité de vie des habitants. C'est également un atout essentiel pour l'attractivité de la commune. Enfin la qualité du cadre de vie participe de la politique en direction de l'économie touristique.

Les projets et actions

- Voirie :
Poursuite de l'entretien de la voirie par le personnel communal et grâce au contrat à bons de commande ;
Engagement des études préalables à la réfection de la RD 128 A ;
- Enfouissement réseaux : poursuite de la politique en cofinancement avec le SDEF . Il s'agit là de la poursuite d'une politique de longue haleine. L'effacement des réseaux à Kerenog et à Kervihan sont programmés pour 2021 (Conseil Municipal du 23 Novembre 2020) ;
- Mobilier urbain : afin de créer un environnement et un cadre de vie de qualité, l'accord cadre pour le renouvellement du mobilier urbain, hétérogène et en mauvais état, a été approuvé par le Conseil municipal le 20/01/2020 pour un montant total de 111 000€ sur 3 ans. Il permet de renouveler ou d'ajouter selon les besoins poubelles, cendriers, bancs,

supports vélos, abris vélos, bacs à marées, etc. Le montant maximum annuel du marché, proposé au conseil municipal, est de 37 000€HT ;

- Toilettes publiques : remplacement des édifices actuels au bourg (2022) et au port (2021) ;
- Espaces verts, propreté :
Poursuite, par le personnel communal, de l'aménagement et l'entretien des espaces verts
Poursuite du contrat contrats de prestation (Genêts d'or).
Acquisition des plants, des produits, des consommables et des matériels nécessaires au service (balayeuse, tracteur...) ;
- Le plan vélo participe également de cette politique, en liaison avec les politiques mobilité et sport – santé – bien-être.
L'élaboration d'un schéma cyclable a été lancée en octobre 2018 avec un groupe de travail composé d'élus, d'agents et de membres d'associations de marche et de vélo. La réflexion, accompagnée d'un travail de terrain approfondi a abouti un schéma directeur cyclable approuvé par le Conseil municipal du 28 Janvier 2019.
Il fait été suivi d'un plan pluriannuel d'investissements 2020-2025 pour la politique cyclable (approuvé par le Conseil Municipal le lundi 14 Décembre 2020) qui comprend des aménagements de chemins ruraux, des marquages au sol et installation de signalisation de police adaptée, du jalonnement directionnel, des équipements de stationnements pour les vélos et un volet communication.
- Projet Tromenec :
L'espace de Tromenec, protégé par un arrêté préfectoral au titre de la protection du captage d'eau potable, est caractérisé par une zone humide au cœur du site, des zones de prairie, des friches dont un ancien verger, des espaces boisés. Il accueille un parcours sportif. Il abrite une chapelle classée.

Un état des lieux juridique, historique, écologique a été réalisé par l'association Broussailles et les étudiants du master Gestion et Conservation de la Biodiversité à l'Université de Bretagne Occidentale à Brest (Convention approuvée par le Conseil municipal du 1er Juillet 2019). Leurs conclusions intègrent la perception du site par les habitants et comprennent des propositions de valorisation.

Sur cette base, un projet global est à concevoir à la fois pour préserver la biodiversité du lieu tout en permettant un usage récréatif de l'espace et la mise en valeur des éléments de patrimoine qu'il contient. Il intégrera les dimensions :
 - de protection du captage d'eau ;
 - de protection et découverte d'un espace environnemental riche ;
 - de mise en valeur d'éléments de patrimoine (en liaison avec la politique patrimoniale) ;
 - de préservation de l'espace boisé naturel, d'entretien, voire d'aménagement du parcours sport et santé en liaison avec la politique sport – santé – bien-être.

Le projet est à élaborer ; sa mise en œuvre suppose un plan de financement réaliste et compatible avec les finances communales.

- Le schéma directeur des bâtiments communaux

Certains des bâtiments communaux mis à disposition des associations sont vétustes. La programmation des travaux est à prévoir ainsi que la réorganisation des espaces, y compris de l'école publique, et leur utilisation.

Ce travail s'appuie sur les travaux réalisés durant le précédent mandat : le diagnostic accessibilité de 2012, les diagnostics Energ'ence bâtiments et fluides de 2017 et le bilan Energ'ence de 2020, le diagnostic bâtiments communaux de Mars et de Septembre 2019 pour les espaces Street Kichen, Kervigorn, Rosvenny, l'étude de programmation pour l'optimisation patrimoniale de l'école Joseph Signor de Septembre et Mars 2019.

Les travaux sont à envisager sur une durée supérieure au mandat.

- Achats fonciers

La Commune envisage pour 2021 l'achat d'un hangar rue de Kérivin. D'autres achats de parcelles ou d'emprises peuvent intervenir suivant les projets de la commune comme pour les aménagements de voirie.

- Entrée dans le capital de BMA : BMA SPL est une société publique locale qui travaille à l'aménagement et à la réalisation de projets urbains pour le compte des collectivités et acteurs publics de la région brestoise. Par l'entrée au capital de BMA SPL, la commune se donne accès à des prestations expertes d'ingénierie publique.

● **La politique de dynamisation de l'économie locale**

Les orientations

Si, comme toutes les communes, Landéda a, concernant le champ du développement économique, un mandat restreint excluant l'intervention directe, elle veille à concevoir des politiques publiques contribuant à façonner un environnement favorable au développement économique, à la création de valeur et d'emplois à partir des potentiels locaux.

Les projets et actions

- Contribuer à un développement touristique raisonné :
- la construction du bâtiment destiné à être loué pour recevoir le bureau de l'office de tourisme communautaire a été achevée avant la saison 2020 ;
 - l'aménagement de tables sur l'arrière port pour faciliter la consommation de repas à emporter et l'installation de terrasses permettant aux restaurateurs du port d'accroître leur surface d'accueil en période de crise sanitaire ont été réalisés en 2020. La poursuite de l'installation de terrasses et la mise en place des autorisations temporaires d'occupation correspondantes devraient intervenir en 2021 ;
 - la mise en place d'une nouvelle délégation de service public au camping municipal et les travaux d'assainissement indispensables à la réouverture de celui-ci ;

- La mise en œuvre progressive de la signalétique de jalonnement interviendra au cours du mandat.
 - l'aménagement du port : poursuivre la réflexion et la mise en place des actions proposées dans le cadre de ce projet, en lien avec nos partenaire : CCPA et CCI ;
 - poursuivre le développement touristique du port à travers de nouveaux projets : la pérennisation du bac An Treizh, travailler, avec les différents acteurs, à la création d'une destination « Mer »
- Faciliter l'installation d'acteurs économiques par une politique foncière dynamique
 - La commune agit également pour faciliter l'implantation d'entreprises et d'activités par l'anticipation foncière, dossier suivi en collaboration avec l'adjoint en charge de l'urbanisme.
 - Soutenir les activités artisanales et commerciales,
 - une campagne de promotion des activités économiques locales a été conçue et déployée en début d'année 2021 ;
 - soutenir l'installation de nouveaux artisans/commerçants sur la commune ;
 - développer le marché hebdomadaire estival ;
 - créer des rencontres avec les professionnels (café rencontre etc...).
 - Aider les acteurs économiques du milieu maritime par une mise en valeur, à l'occasion d'Abers 2022, des métiers de la mer : pêche, conchyliculture, récolte du goémon.
 - Soutenir les indépendants et les télétravailleurs par l'ouverture d'un espace de travail partagé sous l'appellation « ti-coworking ». Le financement de l'exploitation de cet équipement et ses conditions de gestion restent à définir.

● La politique de soutien aux associations

Les orientations

Le soutien financier aux associations locales intervient par le biais de subventions et, selon le cas, de conventions.

Le soutien matériel passe par l'appui des services et des élus, notamment pour la sécurisation des manifestations, par l'acquisition de matériel, la gestion de sa mise à disposition ainsi que celle du minibus communal, de salles, d'espaces ou d'installations adaptées aux activités associatives.

Les projets et actions

Le dernier mandat a vu la coordination de la politique de subventionnement entre plusieurs communes, la mise en place de procédures et de matériels pour la sécurité des manifestations, le renouvellement de matériel (chaises, tables, mange debout, podium...), l'acquisition et la mise en place de vestiaires et d'un club house à Rosvenny.

Eut égard à la vétusté et à l'inadaptation de certains bâtiments, a également été réalisé un diagnostic des espaces communaux mis à disposition des associations intégrant l'analyse que font celles-ci de leurs besoins et proposant plusieurs scénarii. Des orientations sont à prendre sur cette base et des travaux, précédemment évoqués avec la politique travaux, sont à programmer et à financer.

Le mandat ouvert en 2020 a vu la réalisation d'un annuaire des associations destiné à leur offrir une meilleure visibilité, qui sera à mettre à jour.

Il verra la poursuite de la convention conclue pour 5 ans avec le club de voile de Landéda pour l'acquisition d'une flottille et le cofinancement par la commune, avec la CCPA et la CCI du nouveau bâtiment du CVL.

La politique de soutien aux activités associatives suppose du personnel pour l'entretien des bâtiments et installations ainsi que pour la gestion des salles et matériels mis à disposition par la commune. La municipalité souhaite également orienter et accompagner les associations sur une mutualisation de leurs moyens humains et matériels.

Cette politique de soutien est aussi de l'accompagnement dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID 19, notamment par la mise à disposition de produits désinfectants dans les salles et par l'aide à la rédaction des protocoles sanitaires en fonction de l'activité.

• La politique culturelle

Les orientations

La politique culturelle communale veut permettre l'accès de tous à la culture, soutenir les artistes professionnels ou amateurs, soutenir et développer la langue bretonne, favoriser la rencontre de tous les habitants, leur permettre de s'approprier leur lieu de vie, partager, s'enrichir, s'ouvrir, découvrir, participer et créer. Ses maîtres mots sont la connaissance, la curiosité, la créativité et la citoyenneté.

Le précédent mandat a vu l'adhésion de Landéda à l'EPCC intercommunale, l'ouverture d'une médiathèque dont le succès n'est plus à démontrer, la création d'un poste de Responsable culture, l'organisation d'actions et de manifestations en direction de tous les publics, conférences, festivals, fête de la musique, etc.

Avec la finalisation du schéma directeur culturel la commission associations – culture et le service culture devraient, parachever la coordination des actions du service avec les bénévoles et les associations, finir de définir son champ en liaison avec la politique événementielle comme avec la politique patrimoniale, formaliser un plan d'action.

Les projets et actions

Pour 2021 sont programmés, outre les animations de la médiathèque qui fête cette année le cinquième anniversaire de son ouverture :

- La fête de la Bretagne en Mai qui sera l'occasion de la sortie du livre sur la toponymie ;
- Place aux mômes en Juillet et Août avec 8 spectacles donc un de plus qu'en 2019
- La semaine nomade en lien avec des associations communales sur le thème du voyage en mer ;
- Un concert de Gael Horellou, un concert pédagogique et une masterclass avec l'école de musique
- Aber blues

Sur le plan investissement, l'acquisition de matériel de scène (fond de scène et portant, projecteurs, sono adaptée et accessoire est à l'étude.

Le Sémaphore est également un atout culturel communal sur lequel la Commune travaille pour développer avec l'association Sémaphore un lieu important sur le territoire (10 000 visites an). Aujourd'hui, c'est un lieu d'expositions qui sera amené à évoluer avec le schéma directeur culturel. Outre ses offres d'expositions, il pourra être utilisé pour des conférences, lectures, petits spectacles ; les abords et jardins continueront également à accueillir des animations ou des spectacles.

Afin de pouvoir bénéficier de ce lieu à l'année, la question de sa rénovation se pose au niveau de son accessibilité, de son isolation. Ce projet global du point de vue des expositions comme de la rénovation se construit et se construira avec le comité consultatif du Sémaphore qui est né au mandat précédent et renouvelé sur ce mandat.

● **La politique sport-santé bien-être**

Les orientations

La politique Sport-Santé Bien-être, nouvellement mise en place sur ce mandat, vise à contribuer à l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population de la commune, l'espace communal étant le mieux à même d'appréhender la globalité des questions de santé et de prendre en compte les différents paramètres conditionnant la qualité de vie.

La notion de « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé physique, psychologique et sociale du pratiquant (conformément à la définition de la santé par l'OMS).

La politique SSBE se donne trois objectifs principaux

- Une action de prévention en direction de tous publics par la lutte contre la sédentarité.
- Une action d'accompagnement des pathologies et du handicap par des activités physiques et sportives adaptées.
- La promotion d'un bon état nutritionnel pour contribuer à la réduction des facteurs de risques par des actions pour l'amélioration des pratiques alimentaires

Les projets et actions

L'année 2021 devrait voir

- La poursuite des actions d'information et de sensibilisation, notamment pour la lutte contre la sédentarité et pour une l'amélioration des pratiques alimentaires ;
- L'entretien et l'amélioration des équipements en place, notamment à Tromenec ; la mise en place de nouveaux équipements tels que ceux implantés dans les aires de jeux du port et du bourg ;
- La formation de l'éducateur sportif à l'accompagnement du handicap.

L'organisation de conférences et d'événements festifs en liaison avec la politique SSBE, et notamment d'une « fête du sport » est actuellement différée en raison de la situation sanitaire.

La suite du mandat verra la mise en place de circuits vélos ou vtt, de nouvelles randonnées pédestres.

● **la politique sociale et solidaire**

Les orientations

La politique sociale et solidaire est un axe majeur du mandat. Encore plus depuis la crise sanitaire qui se double d'une crise économique. Ainsi elle doit se développer sur toutes les couches de la population. Cet axe politique doit se réaliser sur la politique ordinaire de la commune mais également en co-conduite avec le centre communal d'actions sociales.

Le CCAS est un établissement public administratif communal. Même si les liens avec la commune sont très étroits, il a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un conseil d'administration propre et un budget propre.

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans sa commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, MSA, associations...). Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aides et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre l'exclusion.

Pour sa part, la commune développe son action de manière transversale en l'associant aux politiques enfance-jeunesse, travaux, urbanisme, etc. La commune a déjà une politique volontariste d'aide notamment en matière tarifaire avec la mise en place du repas à 1€ pour la tranche d'imposition la plus basse, la voile sociale, la mise en place des clauses d'insertion dans les marchés publics et le développement d'habitat en faveur des primo accédants.

Elle se développe dans une action intergénérationnelle pour maintenir des services de proximité, participer à la lutte contre la sédentarité en liaison avec la politique sport santé bien-être ; faciliter l'accès de tous à la culture et à l'activité sportive, permettre une alimentation de qualité.

Les projets et actions intergénérationnels

- Maintien des services de proximité : ouverture sur l'année d'une maison des services comportant notamment le bureau de la police communale, un dab, l'agence postale et un espace d'accueil et de renseignement ;
- Accès à la culture et aux animations : Portage des livres, gratuité de la médiathèque, reprise de la mise à disposition du minibus et des animations dès que la situation sanitaire le permettra ;
- Lutter contre la sédentarité : Poursuite des animations de la « Semaine bleue » ;
- Faciliter l'accès des plus jeunes à la culture, au sport et à une alimentation de qualité :
 - o poursuite de l'adhésion à l'école de musique et de danse qui diminue le prix des cours pour les pratiquants et intervient lors d'animations communales et dans les deux écoles ;
 - o poursuite du financement communal de l'école des sports, du financement voile au profit des enfants de la commune, maintien et développement de l'opération « objectif vacances » ;
 - o poursuite de la politique sociale de tarification de la restauration scolaire par l'intégration dans le dispositif « cantine à 1 € »

● La politique communication

Les orientations

La politique de communication suppose la conception et la réalisation d'outils de toutes sortes afin de consulter les habitants et de leur apporter une information complète et adaptée. Elle participe du « bien vivre ensemble ». Elle joue un rôle majeur pour l'image de la commune et donc pour sa politique touristique et son attractivité pour de nouveaux habitants Elle participe enfin

Les projets et actions

- Faire vivre les outils de communication de la commune : magazine d'informations communales, facebook, instagram ou autres réseaux sociaux ; site internet ; insérer un onglet « boîte à idées » sur le site Internet ;
- Création d'un groupe de travail pour la refonte du bulletin d'informations communales ;
- Edition d'un livret recensant les services pour les familles, seniors, assos... ;
- Etude pour l'installation au bourg et au port de panneaux d'informations communales ;
- mise en place de moments d'échanges avec la population ;
- Étude pour la mise en place d'une application mobile.

● La politique citoyenneté

Les orientations

Les habitants de Landéda sont fortement impliqués dans la vie de leur commune : la commune a une riche vie associative et nombreux sont les habitants prêts à s'impliquer dans les actions collectives comme la journée de l'environnement

Il est donc normal qu'ils souhaitent s'impliquer davantage dans différents aspects de la vie communale La politique citoyenneté veut répondre à ces attentes

L'implication des habitants peut revêtir différentes formes selon les sujets et leur complexité technique : l'information, la consultation, la participation et la délégation

Les projets et actions

- Mise en place de groupe de travail ouverts à la population et aux associations sur différents sujets comme cela a été fait pour la co-construction du projet Port d'intérêt patrimonial ou schéma directeur vélo ;
- Poursuite de la conduite et du suivi du projet Port d'intérêt patrimonial ;
- Élaboration participative du Plan Educatif Local (PEL) avec les jeunes, les familles, les professionnels et les élus.
- Poursuite des chantiers participatifs en liaison avec les politiques environnement et patrimoine ;

- Mise en place de budgets participatifs ;
- Insertion d'un onglet « boîte à idées » sur le site Internet et suivi des sujets proposés ;
- Poursuite et développement du dispositif « argent de poche » en direction des jeunes de la commune ;
- Terres de jeux 2024 ;
- Création d'une réserve communale de sauvegarde.

● La politique mobilité

Les orientations

Commune rurale peu dotée d'infrastructures de transports collectifs, Landéda semble imposer à ses habitants un usage de la voiture individuelle très important, voire exclusif. C'est une pratique coûteuse sur le plan financier, sur le plan environnemental et sur le plan de la santé en contribuant à une sédentarité excessive.

La politique mobilité vise à infléchir cette situation. Elle comporte :

- des actions visant à permettre de limiter les déplacements ;
- des actions visant à modifier les comportements au profit d'alternatives au transport en voiture individuelle ;
- des actions visant à améliorer ces alternatives.

La compétence mobilité devrait s'exercer, à compter du 1^{er} juillet 2021, dans le cadre régional ou intercommunal

Les projets et actions

- Sécurisation et organisation des déplacements doux au sein de la commune en liaison, notamment, avec le schéma vélo ;
- Pérennisation du sens unique sur la route Ar Palud vers la Route des Anges jusqu'au carrefour de l'abbaye ;
- Création d'une aire d'arrêt cyclable au port de l'Aber Wrach : box sécurisés pour vélos, poste de lavage et équipement de gonflage. Etude pour la création d'une aire d'arrêt cyclable au bourg ;
- Etude de la liaison bourg-port ;
- Réflexion avec le Conseil Départemental pour la réalisation d'un cheminement doux sur la liaison bourg- Bel Air (en liaison avec la politique d'aménagement et de travaux) ;
- Promotion de l'espace ti-coworking pour limiter les déplacements professionnels (en liaison avec la politique économie) ;
- Promotion de la pratique de la marche et du vélo (en liaison avec la politique sport santé bien-être), poursuite de l'organisation de la « fête de la mobilité » ;
- Promotion, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, des transports collectifs : covoiturage, utilisation du minibus, utilisation de la ligne de bus 20 et étude des améliorations possibles.

6. LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

- **Les investissements en fin d'opération**

1- La restauration scolaire

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Années Antérieures	470 295,45 €	69 062,40 €
Année en cours	16 554,54 €	20 998,10 €
TOTAL	486 899,19 €	90 060,50 €

2- la VC3

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Années Antérieures	866 038,56 €	0
Année en cours	73 646,42 €	104 011,61 €
TOTAL	984 695,27 €	104 011,61 €

3- l'Office de tourisme

Opération	Dépenses (TTC)
Années Antérieures	93 263,70 €
Année en cours	15 956,96 €
TOTAL	125 623,79 €

4- Ti services et Ti coworking

Opération	Dépenses (TTC)
Années Antérieures	132 770,44 €
Année en cours	229 771,90 €
TOTAL	362 542,34 €

5- Téléphonie école

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Années antérieures	5 490 €	0 €
Année en cours	15 477,76 €	0 €
TOTAL	20 967,76 €	0 €

- **Les investissements en cours**

6- Aire Cyclable du Port

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Années Antérieures	8 100 €	24 666 €
Année en cours	271 827,08 €	88 106 €
TOTAL	279 927,08 €	112 772 €

7- Mobilier Urbain

Opération	Dépenses (TTC)
Année en cours	84 000 €
Années suivantes	168 000 €
TOTAL	252 000 €

8- Plan Vélo

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	61 830 €	20 000 €
Années suivantes	248 432,53 €	29 141,70 €
TOTAL	310 262,53 €	49 141,70 €

9- Patrimoine Religieux

Eglise	Dépenses (TTC)
Années antérieures	15 570 €
Année en cours	92 292 €
TOTAL	107 862 €

Chapelle de Ste Marguerite	Dépenses (TTC)	Recettes
Années antérieures	6 156 €	
Année en cours	25 280,64 €	
Années suivantes	410 093,76 €	
TOTAL	441 530,40 €	100 000 €

- **Les opérations à venir**

10- Cale du passage

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	26 082 €	
Années suivantes	234 738 €	130 410 €
TOTAL	260 820 €	130 410 €

11- Les digues

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	90 000 €	41 375,86 €
TOTAL	90 000 €	41 375,86 €

12- Assainissement Camping

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	80 000 €	33 000 €
TOTAL	80 000 €	33 000 €

13- Bâtiment de la mer

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	106 946,89 €	27 000 €
TOTAL	106 946,89 €	27 000 €

14- ZA de Bel Air

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	27 828,60 €	0 €
TOTAL	27 828,60 €	0 €

15- Aménagement de la route de Kervigorn

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	21 000 €	0 €
TOTAL	21 000 €	0 €

16- Eaux pluviales

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	200 000 €	0 €
Années suivantes	222 055 €	0 €
TOTAL	422 055 €	0 €

17- Voirie

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	150 000 €	0 €
Années suivantes	150 000 €	0 €
TOTAL	300 000 €	0 €

18- Affaires foncières

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	231 000 €	361 000 €
Années suivantes	0 €	361 000 €
TOTAL	231 000 €	722 000 €

19- CVL

Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Année en cours	0 €	0 €
Années suivantes	243 500 €	0 €
TOTAL	243 500 €	0 €

20- CTM : opération finie et à venir

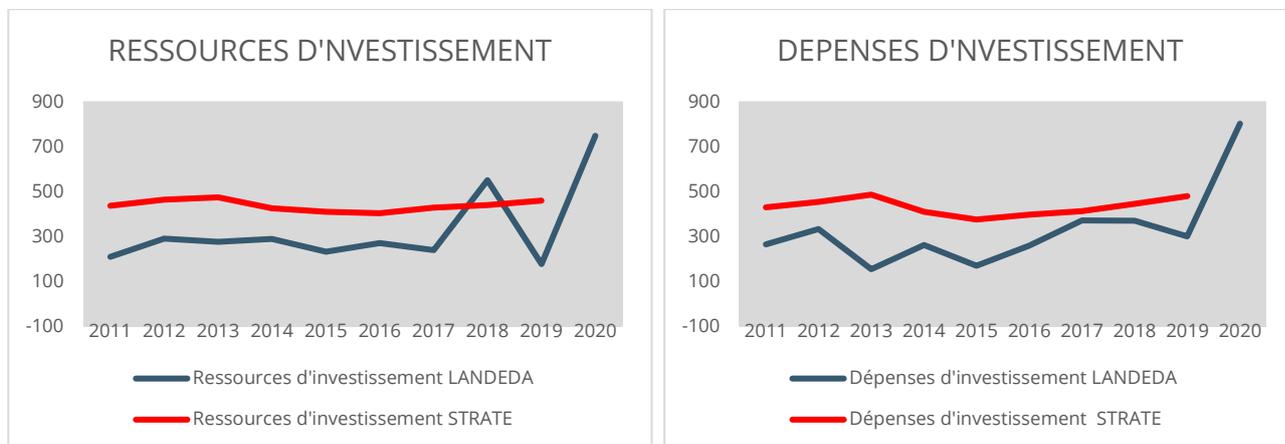
Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Années antérieures	84 154,96 €	0 €
Année en cours	52 543,15 €	0 €
TOTAL	136 698,11 €	50 000 €

21- Signalétique

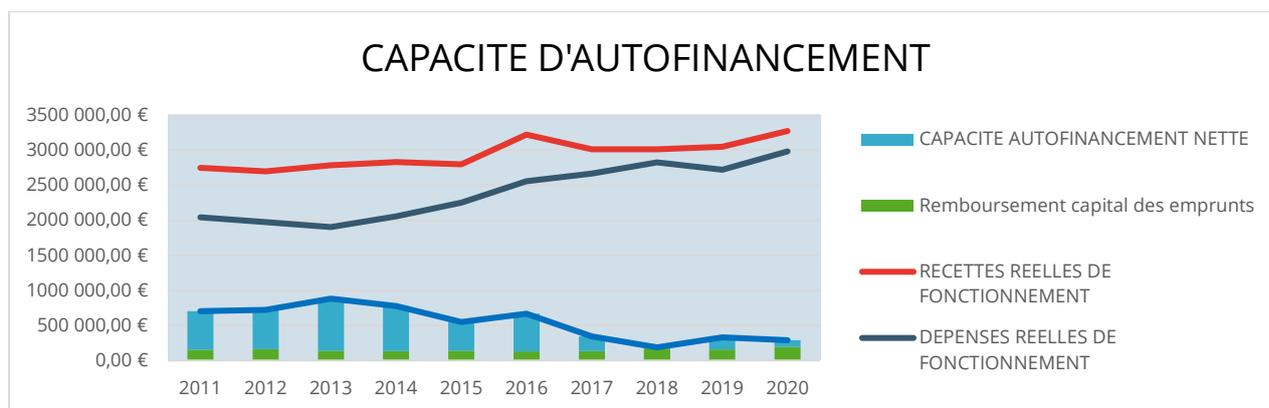
Opération	Dépenses (TTC)	Recettes
Années antérieures	6 233,40 €	0 €
Année en cours	100 000 €	0 €
Années suivantes	100 000 €	0 €
TOTAL	206 233,40 €	0 €

7. LE FINANCEMENT DES ACTIONS ET PROJETS

● Dépenses et ressources d'investissement



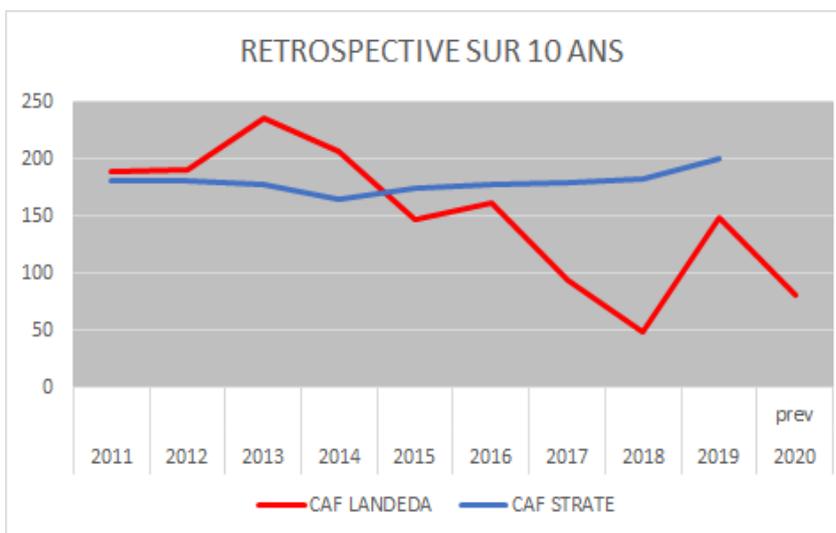
● Le besoin de financement



En € par habitant	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ressources d'investis	210	291	276	289	232	271	239	427	218
Dépenses d'investis	265	334	154	262	169	259	372	268	303
Capacité de financement de la section d'investis	55	43	-122	-27	-63	-12	133	-158	85

● L'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute est définie comme la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la capacité d'autofinancement de la commune (CAF).
En 2020, celle-ci est de 500 722,36 €



En €/ habitant	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAF LANDEDA	189	190	235	207	147	161	94	48	149	81
CAF STRATE	181	181	177	165	174	177	179	183	200	

● La situation de l'endettement

Encours de la dette

Le capital restant dû à la clôture de l'exercice est de 3 314 988,33 €

En € / habitant	Landéda (2021)	Moyenne de la strate (2019)
Clôture 2020	900	751

En € / habitant/ an	Capital	Intérêts	Total
2021	59,19	11,89	71,07
2022	58,73	10,65	69,39
2023	56,45	9,97	66,42

Les intérêts qui seront payés sur 2021 sont de 42 322,43€ soit 12€ par habitant pour une moyenne 2019 de la strate de 22€.

Historique de la dette	Prêteur	Capital emprunté	Capital restant dû
<i>Financement travaux de modernisation janv-00</i>	CRCA	457 347,05	197 302,83 €
<i>Acquisition terrains - agrandissement école publique févr-02</i> <i>Echéance 2022</i>	CRCA	100 000,00	10 223,98 €
Travaux de voirie (rue mairie/ route Ploudiner) janv-03	CRCA	210 000,00	123 073,84 €
<i>Acquisition propriété Morvan mars-03</i> <i>Echéance 2023</i>	CRCA	200 000,00	35 720,21 €
Agrandissement école publique avr-03	CRCA	350 000,00	66 351,43 €
<i>Réalisation complexe multifonctions janv-06</i>	CAISSE D'EPARGNE	900 000,00	480 000,00 €
Acquisition maisons Ar Palud et modulaire Rozvenni janv-17	LA BANQUE POSTALE	600 000,00	490 000,00 €
Office de tourisme oct-19	LA BANQUE POSTALE	150 000,00	142 500,00
VC3 et restauration scolaire février 2020	ARKEA	1 452 605	1 409 026,85 €
Aménagement ti coworking et ti services novembre 2020	ARKEA	360 789	360 789 €

TOTAL		4 780 741,05	3 314 988,33
-------	--	--------------	--------------

La structure de la dette

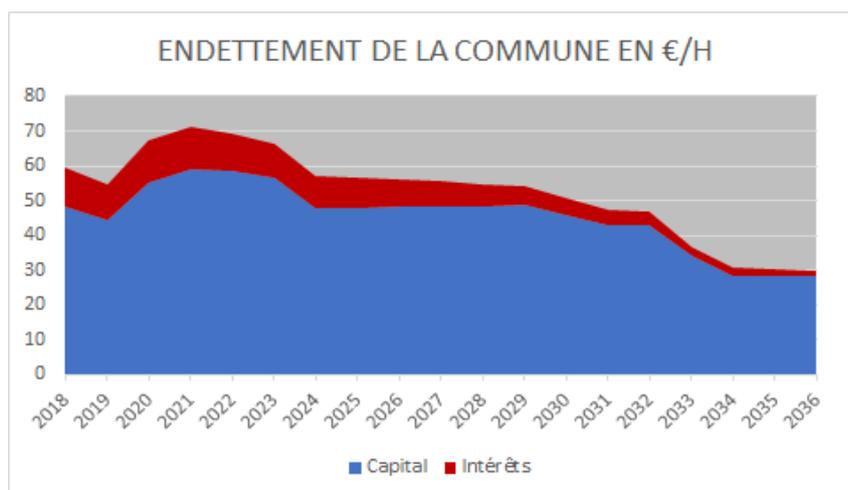
La commune remboursera, en 2021, 10 emprunts dont 4 sont à taux révisable (en italique dans le tableau d'historique de la dette) et 6 à taux fixe. Deux emprunts se terminent en 2022 et 2023 : acquisition terrains - agrandissement école publique et acquisition propriété Morvan).

Il faut noter que les annuités de l'emprunt réalisé pour la construction du bâtiment de l'office de tourisme de l'Aber Wrach' a vocation à être intégralement prises en charge par le loyer correspondant ce qui sera illustré par la création d'un budget annexe.

Projection du capital et des charges financières

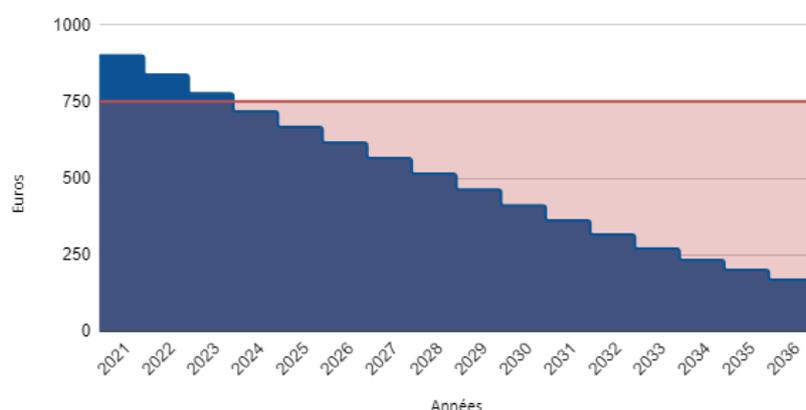
Le remboursement de la dette sur le budget communal s'étale jusqu'en 2045.

Le remboursement de la dette sur le budget communal s'étale jusqu'en 2045.



Il en résulte les graphiques ci-dessous de capital restant dû et de charges financières à horizon 2036 :

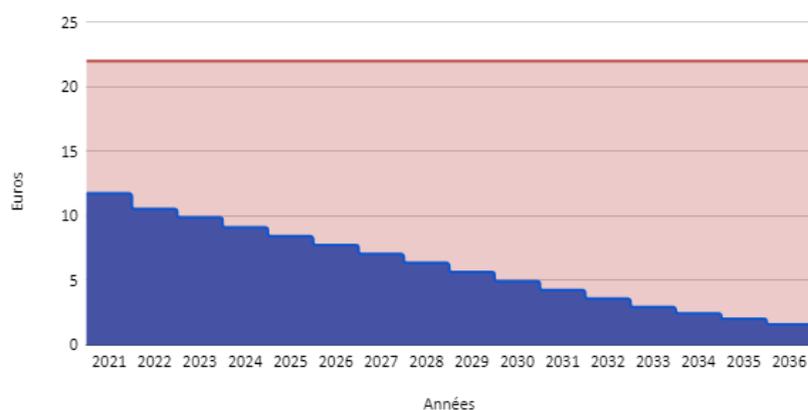
Encours de dette par habitant et comparaison à la moyenne 2019 de la strate



L'endettement par habitant ressort supérieur à la moyenne 2019 de la strate mais revient dès la fin 2023 en deçà de cette dernière.

Cet endettement d'investissement est le reflet de la dynamique des projets actuellement portés par la commune avec des bâtiments et/ou infrastructures en face de chaque euro emprunté.

Charges financières annuelles par habitant et comparaison à la moyenne 2019 de la strate



La projection des charges financières qui correspondent à de réelles dépenses pour la commune, contrairement au remboursement du capital, montre que Landéda est structurellement en dessous de la moyenne de la strate avec des versements d'intérêts plus de deux fois plus faibles.

Cette situation peut être attribuée à la mise en place d'emprunts sur de meilleurs taux que les ceux obtenus par les communes équivalentes. Pour mémoire le dernier emprunt réalisé auprès du Groupe Arkéa (CMB) était à 0,79%.

Le contrôle de la charge financière est donc très correct.

La capacité de désendettement

Le ratio d'endettement de Landéda, à la clôture des comptes, est de 6,62 années.

Le ratio d'endettement est défini comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et la capacité d'autofinancement brute de l'exercice écoulé. Il permet de mesurer le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de la dette si toute la capacité d'autofinancement y était consacrée. Le gouvernement propose un « plafond national de référence » pour les communes, situé entre onze et treize années. La commune de Landéda est donc en mesure de faire face à ses engagements d'emprunts.

Ce ratio est étroitement dépendant du résultat de fonctionnement annuel. Pour 2020 il est affecté par les dépenses exceptionnelles et la perte de recettes liées à la crise sanitaire. Sans crise sanitaire il se serait établi à un niveau beaucoup plus faible. Le compte administratif 2020 comportera une annexe récapitulant cet impact et permettant de relativiser les indicateurs concernés.

La dette garantie

La commune est garante

- d'emprunts des bailleurs sociaux
- d'un emprunt de l'OGEC pour l'école Notre Dame des Anges

La répartition de l'encours garanti est la suivante :

Préteur	bénéficiaire	Terme de l'engagement	Capital restant dû
CDC	Finistère habitat	2057	932 056,20 €
CDC	BMH	2064	801 463,99 €
CDC	Aiguillon Construction	2066	1 325 506,17
CMB	OGEC	2024	84 255 €

Dette sous forme d'engagement donné

Enfin, comme indiqué précédemment, la commune fait intervenir l'EPF pour le portage d'opérations correspondant à une politique de revitalisation du centre bourg. A l'issue du délai de portage, l'EPF revend le bien ; éventuellement à la commune.

Portage	Objet	Objectif	Montant
EPF	Acquisition du 320 rue de la mairie	Revitalisation centre-bourg Logements sociaux et maison de services à la personne	106 €000

CONCLUSION

Point d'étape annuel des objectifs, des moyens et des réalisations concrètes de la commune, le Rapport d'Orientation Budgétaire introduit et éclaire le débat des élus sur les choix de la commune et permet de construire les outils de pilotage rendus d'autant plus nécessaires dans un contexte où l'incertitude accroît l'exigence d'une gestion maîtrisée.